

## PRU de Planoise - Axe Ile de France / Cassin - Site Tripode - Programme de travaux - Demande de subventions

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par délibération en date du 14 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le schéma et les principes de l'opération de renouvellement urbain de Planoise.

Il a autorisé M. le Maire à :

- lancer l'opération,
- déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- signer une convention partenariale avec la Foncière Logement,
- signer une convention avec l'ANRU après acception du montage financier,
- signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée lauréate du concours portant sur l'aménagement de l'axe Ile de France / Cassin. L'opération qui est entrée dans une phase concrète comporte :

### 1) L'aménagement du site Tripode

Situé à l'articulation de la traversée sur ouvrage du boulevard Allende et de la liaison rue de Cologne / esplanade Nelson Mandela, le site Tripode, qualifié ainsi car correspondant à l'emplacement du Tripode démoli, se situe au cœur du programme de reconstruction.

Le projet repose sur la création d'un réseau viaire desservant les différents immeubles à construire. Organisé suivant une trame orthonormée, il se distingue par la création d'une esplanade centrale arborée d'une surface de 1 300 m<sup>2</sup> à usage polyvalent, encadrée par des rues intégrant du stationnement longitudinal et bordée par un trottoir de 4 mètres de largeur le long des façades des immeubles à construire.

Les travaux se dérouleront en deux étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : réalisation de l'esplanade centrale et de la couche d'assise des chaussées
- 2<sup>ème</sup> étape : réalisation de couches de roulement des chaussées et des trottoirs, réalisation du parking à l'arrière des programmes Néolia et SAIEMB.

Les travaux sont estimés à 2 073 900 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

ANRU	780 318 €
Région	613 600 €
Part Ville	340 112 €
Total HT	<u>1 734 030 €</u>
TVA à la charge de la Ville	339 870 €
Total TTC	<b>2 073 900 €</b>

Les crédits sont imputés au chapitre 23.824.2313.3605.I.30300.

### 2) L'aménagement de l'espace public

Cet espace est situé aux abords de l'immeuble de bureaux à l'angle des rues de Brabant et du Luxembourg. L'opération consiste en l'aménagement des espaces publics situés entre les façades de l'immeuble et de la chaussée.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 41 900 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

ANRU	10 510 €
Part Ville	24 523 €
Total HT	<u>35 033 €</u>
TVA à la charge de la Ville	6 867 €
Total TTC	<b>41 900 €</b>

Les crédits sont imputés au chapitre 23.824.2313.3605.R.30300.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux décrits ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les financements de la Région et de l'ANRU selon les plans de financements prévisionnels ci-dessus, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.*